

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 28 mars 2019**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **28 mars 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **21 mars 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à M. HUET
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. TROGRIC M. KUHN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

**N°10 – DA du 28/03/2019**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

**Modification du tableau des effectifs**

Comme chaque année, le vote du budget donne lieu à une modification du tableau des effectifs. En effet, celui-ci évolue en fonction des créations de postes, des avancements de grade, des mobilités internes et des réformes.

**Réforme pour le cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants (EJE) :**

Dans le cadre des mesures prévoyant le report de la réforme PPCR (Parcours professionnel, carrières et rémunérations), le changement de catégorie hiérarchique des Educateurs de Jeunes Enfants en catégorie A a été mis en œuvre au 1<sup>er</sup> février 2019. Ainsi, les Educateurs principaux de Jeunes Enfants deviennent les EJE de 1<sup>ère</sup> classe et les Educateurs de Jeunes Enfants se transforment en Educateurs de Jeunes Enfants de 2<sup>ème</sup> classe.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs au vu de ces différentes réformes.

**Chantier d'insertion :**

Le remplacement du chef de culture maraichère, encadrant l'équipe d'insertion et assurant la mise en culture du terrain, entraîne une transformation du poste qui était prévu initialement sur le grade de technicien territorial ou d'agent de maîtrise. Le chef de culture précédent ayant été recruté sur le grade de technicien au vu de son expérience et de son profil, il convient suite à son départ de fermer ce poste de technicien.

**Direction sports, loisirs, culture et tourisme – Pôle aquatique :**

Au vu du départ en retraite d'un animateur-éducateur sportif, et de la nécessité de recruter, il est proposé de fermer un poste d'Educateur des APS principal 1ère classe et d'ouvrir un poste d'Educateur des APS au sein du pôle aquatique.

**Brigade intercommunale de police Intercommunale :**

Suite à plusieurs mouvements au sein de la Brigade Intercommunale de police municipale, il convient de recruter deux policiers municipaux. Afin de se laisser la possibilité de recruter des agents au grade de gardien-brigadier, il convient d'ouvrir deux postes sur ce grade. En fonction du profil des agents recrutés, ces deux postes de gardien-brigadier, ou les deux postes de brigadier-chef principal vacants au tableau des effectifs, seront conservés ou supprimés par réciprocité.

**Direction action sociale/prévention et santé – Pôle Petite Enfance :**

Dans une perspective d'élargissement des horaires d'ouverture de la structure multi-accueil de Liverdun « Mirabelle », le recrutement d'un assistant d'accueil Petite Enfance semble nécessaire.

Ainsi, il convient d'ouvrir un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe afin d'assurer l'accueil et le maintien de l'encadrement nécessaire auprès des enfants.

**Direction Territoire Durable :**

Au sein du pôle Urbanisme réglementaire et foncier, un agent ayant réussi le concours de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et au vu de ses qualités professionnelles, il est proposé d'ouvrir un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et de fermer le poste de technicien territorial.

Par délibération en date du 18 janvier 2018, le conseil communautaire a acté, dans le cadre de la mise à disposition de service auprès d'intercommunalités voisines, la création de deux postes d'instructeurs du droit des sols sur les grades de technicien et/ou rédacteur. Compte tenu de la décision de retenir un instructeur sur le grade de technicien territorial et deux assistantes administratives, il est nécessaire de fermer 2 postes de rédacteur territorial et 1 poste de technicien territorial.

**Direction Infrastructures, déplacements et équipements :**

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction Infrastructures, déplacements et équipements entamée en 2018, il convient d'ouvrir un poste de technicien ou de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe afin d'assurer des missions liées à l'entretien des voiries et des bâtiments communautaires.

**Saisonniers :**

Au sein de cette même direction infrastructures, déplacements et équipements, au vu des besoins de renfort régulier sur la saison printanière et estivale, il convient de créer trois postes non permanent d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet pour une période de six mois.

**Evolutions de poste – stagiairisation :**

Au vu des recrutements opérés au sein de la Direction Finances, Qualité et Evaluation, et du pôle urbanisme réglementaire, il convient de fermer trois postes d'adjoint

administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'ouvrir trois postes d'adjoint administratif au moment de la stagiairisation.

**Avancements de grade / promotion interne :**

Comme chaque année, la campagne d'entretiens professionnels a permis de valoriser certains agents et de mettre en adéquation les missions et les grades. Ces évolutions ne seront effectives que lors de la nomination des agents après avis favorable de la CAP.

Le grade de directeur territorial étant en voie d'extinction, il convient d'ouvrir deux postes d'attaché hors classe en cohérence avec la nouvelle grille du cadre d'emploi des attachés territoriaux et de fermer deux postes de directeur territorial le cas échéant.

Suite à une réorganisation de la direction Territoire Durable, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'ingénieur principal dans le cadre de la nomination du Directeur par voie interne et de ses compétences professionnelles.

Au sein du pôle urbanisme réglementaire, un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, qui a été accompagné en interne sur cette fonction, se voit proposer sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à sa réussite à l'examen professionnel.

Sur ce même grade est proposé par la voie de l'avancement de grade, un rédacteur du pôle Habitat et aménagement urbain.

Dans le cadre de l'évolution des effectifs, il est proposé d'ouvrir un poste d'attaché principal et un poste d'ETAPS principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Au sein du pôle Petite Enfance, il est proposé, pour un agent accompagné avec succès dans la préparation à l'examen professionnel, d'ouvrir un poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe et de fermer un poste d'agent social. Par ailleurs, un agent est proposé pour un avancement sur le grade d'auxiliaire de puéricultrice principal de 1<sup>ère</sup> classe, ce qui nécessite d'ouvrir le poste correspondant et de fermer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Au vu de l'avancement d'un agent de la brigade de police intercommunale de police municipale sur le grade de brigadier-chef principal, il convient d'ouvrir le poste adéquat et de fermer le poste de gardien-brigadier occupé.

Au sein de la Direction infrastructures, déplacements et équipements, un technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe se voit proposer à un avancement sur le grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Au sein de la gestion de l'espace public et au vu de ses nouvelles fonctions de chef d'équipe de propreté au sein d'un centre Technique, un avancement sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est proposé pour être en adéquation avec les missions de l'agent. Le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe sera fermé en conséquence.

Sur le même grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, un agent technique de la composterie est proposé à l'avancement, ce qui nécessite d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et fermer le poste occupé d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Enfin, au vu de l'avancement de grade d'un agent de service de restauration au sein des Offices, il est proposé une ouverture de poste sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et la fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer,**

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Comité technique en date du 7 mars 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

#### Ouverture de postes :

- ⇒ Deux attachés hors classe à temps complet
- ⇒ Un attaché principal à temps complet
- ⇒ Deux rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ⇒ Trois adjoints administratifs territoriaux à temps complet
- ⇒ Un ingénieur principal à temps complet
- ⇒ Un technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ⇒ Un technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ⇒ Un technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ou un technicien territorial à temps complet le cas échéant
- ⇒ Trois adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ⇒ Un auxiliaire de puéricultrice principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ⇒ Un auxiliaire de puéricultrice principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ⇒ Un agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ⇒ Un brigadier-chef principal à temps complet
- ⇒ Deux gardiens-brigadiers de Police Municipale à temps complet
- ⇒ Un éducateur territorial des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ⇒ Un éducateur territorial des APS à temps complet

#### Fermeture de postes :

- ⇒ Deux postes de directeur territorial à temps complet
- ⇒ Deux rédacteurs territoriaux à temps complet
- ⇒ Trois adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ⇒ Trois techniciens territoriaux à temps complet
- ⇒ Trois adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ⇒ Un auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ⇒ Un agent social à temps complet
- ⇒ Deux gardiens-brigadiers ou deux brigadiers-chef principaux à temps complet le cas échéant
- ⇒ Un Educateur des APS principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

### VOTE A L'UNANIMITE

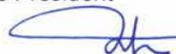
Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous  
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC